

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

numéro CM 260413_20

L'an deux mil vingt-six, le treize avril,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le sept avril deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Claude LAATEB.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	27
exprimés	29
vote	
pour	29
contre	0
abstention	0

Présents :

Damien ROUQUETTE, Joana SINEGRE, David BOSC, Noura AIDA, Frédéric CARO, Marie-Pierre CAUMES, Jérôme BROL, Magali STADLER, Marie-Hélène CLAYEUX, Corinne FRASQUET, Florian VIRE, Daniel SACARABANY, Françoise CAUVY, Nathalie ROCOPLAN, Heddy BOUCHIGHA, Marie-Thérèse LOBE, Gilles CASTANIER, Brigitte LEBON, Michel MARTINEZ, Julien PRADEL, Jean-Laurent MERCADIER, Mohamed REMMACH, Claude LAATEB, Fadilha BENAMMAR-KOLY, Cédric CAPON, Jean-Marc SAUVIER, Guylène BOYER-ALIBERT.

Absentes avec pouvoirs :

Guylène AZORIN à Jérôme BROL, Rahma BENFERHAT à Mohamed REMMACH.

OBJET : Désignation des représentants de la Commission de suivi de site Soumont & Orano

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L. 125-2-1, R. 125-5 relatifs à la création d'une commission de suivi de site (CSS) par l'État,

VU le décret n°2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site et la circulaire du 15 novembre 2012 relative à la mise en application de ce décret,

VU le procès verbal d'élections du Maire et des Adjoints du 27 mars 2026,

Où l'exposé de Claude LAATEB et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ARTICLE 1 : DÉSIGNE un représentant à la commission de suivi des sites de Soumont et un suppléant :

Membre titulaire : Jérôme BROL,

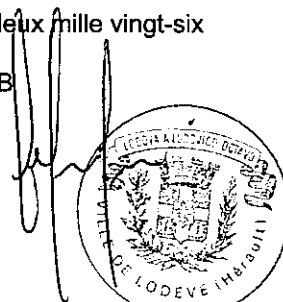
Membre suppléant : Gilles CASTANIER,

- ARTICLE 2 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20260413-lmc124612-DE-1-1
Date de télétransmission : 14/04/26
Date de publication : 17/04/2026
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le treize avril deux mille vingt-six
Le Maire,
Claude LAATEB



Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.